



Statistique sur la situation financière des ménages

Analyses portant sur la classe moyenne

Bases théoriques et méthodologiques

Neuchâtel, 2026

Éditeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Renseignements: Section EKL, tél. 058 463 64 21, info.ekl@bfs.admin.ch

Rédaction: Caterina Modetta, OFS

Contenu: Caterina Modetta, OFS

Domaine: 20 Situation économique et sociale de la population

Numéro OFS: be-f-20.03.03.01

Langue du texte original: Allemand

Traduction: Services linguistiques de l'OFS

Concept de mise en page: Section PUB

Téléchargement: www.statistique.ch

Copyright: OFS, Neuchâtel 2026

La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée

Table des matières

1	But du document	3
2	Qui fait partie de la classe moyenne?	3
2.1	Définition basée sur le revenu	3
2.2	Parts de la médiane ou percentiles?	4
2.3	Revenu brut ou revenu disponible?	4
2.4	Groupe à revenus moyens vs. classe moyenne	5
3	Indicateurs et analyses	5
3.1	Évolution du groupe à revenus moyens	5
3.2	Charge représentée par les dépenses obligatoires	5
3.3	Analyses ponctuelles sur des thèmes spécifiques	5
4	Publications	6
5	Glossaire	6

1 But du document

Depuis 2013, l'Office fédéral de la statistique (OFS) publie régulièrement des études portant sur le groupe à revenus moyens. Parmi les thèmes abordés, l'érosion de la «classe moyenne» et la charge financière que les dépenses obligatoires font peser sur ce groupe figurent en bonne place. Des analyses ponctuelles sont en outre effectuées sur d'autres thèmes. Le présent document résume les bases conceptuelles de ces analyses.

Les analyses reposent sur les données de deux enquêtes: l'enquête sur le budget des ménages (EBM), qui se prête mieux à des exploitations portant sur de longues séries temporelles et à des analyses liées au budget, et l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC), qui sert à d'autres analyses spécifiques au groupe à revenus moyens. Les fiches signalétiques mises à disposition sur le portail statistique de l'OFS fournissent des informations détaillées sur ces enquêtes (voir encadré).

Vous trouverez ci-dessous un résumé des bases conceptuelles de ces analyses. Les résultats correspondants se trouvent sur le portail statistique de l'OFS, à la page consacrée à la classe moyenne.

Page du portail OFS consacrée à la classe moyenne

www.statistique.ch → Statistiques → Situation économique et sociale de la population → Situation sociale, bien-être et pauvreté → Classe moyenne

2 Qui fait partie de la classe moyenne?

2.1 Définition basée sur le revenu

On recourt à des revenus seuils pour déterminer l'appartenance au groupe à revenus moyens. Est alors déterminant le *→revenu brut* (voir glossaire) qui comprend non seulement les salaires et les autres revenus du travail, mais aussi les revenus de la fortune et de la location, les rentes et les prestations sociales, etc. La fortune n'est pas prise en compte.

Pour être en mesure de comparer les niveaux de vie indépendamment de la taille et de la composition du ménage, ce revenu est pondéré en fonction des besoins, autrement dit on calcule un *→revenu équivalent*. Les analyses se font au niveau des personnes: l'unité d'analyse est donc la personne et non pas le ménage.

La population à revenus moyens (la «classe moyenne») comprend, selon la définition de l'Office fédéral de la statistique, toutes les personnes qui vivent dans un ménage dont le revenu brut équivalent est compris entre 70% et 150% du revenu brut équivalent médian de l'année considérée.

Enquête sur le budget des ménages

L'enquête sur le budget des ménages (EBM) est réalisée sous sa forme actuelle depuis 1998. Depuis 2000, elle recueille chaque année des données détaillées sur les revenus et les dépenses de 3000 ménages privés environ. Afin d'augmenter la taille de l'échantillon et d'améliorer ainsi la qualité des résultats, les données de plusieurs années consécutives sont regroupées pour les analyses de sous-groupes à partir de l'enquête sur le budget des ménages.

www.ebm.bfs.admin.ch

Enquête sur les revenus et les conditions de vie

L'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) est menée de façon coordonnée dans plus de 30 pays en Europe. En Suisse, plus de 8000 ménages (soit quelque 18 000 personnes) y participent chaque année. Elle a pour objectif d'étudier la pauvreté, l'exclusion sociale et les conditions de vie au moyen d'indicateurs comparables au niveau européen. Les données relatives aux revenus dans l'enquête SILC se réfèrent à l'année précédant l'enquête.

www.silc.bfs.admin.ch

Les personnes qui vivent dans un ménage dont le revenu est inférieur à 70% de la *→médiane* font partie du groupe à faibles revenus, celles vivant dans un ménage qui dispose d'un revenu supérieur à 150% de la médiane entrent dans la catégorie à revenus élevés.

De plus, pour certaines analyses, nous distinguons entre une classe moyenne supérieure et une classe moyenne inférieure. La limite entre l'une et l'autre est marquée par la médiane.

Exemple: supposons que le revenu brut équivalent médian pour une année donnée s'élève à 6000 francs par mois. Le groupe à revenus moyens comprend alors les personnes vivant dans un ménage disposant d'un revenu brut équivalent entre 4200 (70% de 6000) et 9000 francs (150% de 6000) par mois. Concrètement, il s'agit de personnes vivant seules avec un revenu mensuel brut compris entre 4200 et 9000 francs ou de couples avec deux enfants de moins de 14 ans dont le revenu du ménage se situe entre 8820 et 18 900 francs bruts (voir tableau T1).

Pour une différenciation plus fine, la classe moyenne peut être subdivisée en une classe moyenne inférieure (revenu brut équivalent compris entre 4200 et 6000 francs) et une classe moyenne supérieure (revenu brut équivalent compris entre 6000 et 9000 francs). La limite est alors la médiane, soit 6000 francs.

Selon cet exemple, les personnes appartenant à un ménage disposant d'un revenu brut équivalent inférieur à 4200 francs sont considérées comme à faible revenu, celles appartenant à un ménage disposant d'un revenu brut équivalent supérieur à 9000 francs comme à haut revenu.

Qui fait partie de la classe moyenne?

Selon la définition de l'OFS, la classe moyenne comprend toutes les personnes vivant dans un ménage qui dispose d'un revenu brut équivalent compris entre 70% et 150% du revenu brut équivalent médian de l'année d'observation en question. La limite entre la classe moyenne inférieure et supérieure est marquée par la médiane.

Les personnes vivant dans un ménage dont le revenu est inférieur à 70% de la médiane font partie du groupe à faibles revenus, celles vivant dans un ménage disposant d'un revenu supérieur à 150% de la médiane entrent dans la catégorie des revenus élevés.

T1 Seuils de revenu déterminant l'appartenance au groupe à revenus moyens pour différents types de ménages: exemple fictif

Type de ménage	Revenu brut du ménage en francs par mois		Taille d'équivalence du ménage (cf. glossaire)
	Classe moyenne inférieure	Classe moyenne supérieure	
Personne vivant seule	4200 à 6000	6000 à 9000	1.0
Couple	6300 à 9000	9000 à 13500	1.5
Couple avec 2 enfants	8820 à 12'600	12'600 à 18900	2.1
Ménage monoparental, 2 enfants	6720 à 9600	9600 à 14400	1.6

Hypothèses: médiane de 6000 CHF, tous les enfants ont moins de 14 ans

© OFS

2.2 Parts de la médiane ou percentiles?

Comme il ressort des recherches menées jusqu'ici, définir précisément les valeurs limites sur la base de critères purement objectifs n'est guère possible, toute délimitation nécessitant des choix méthodologiques et normatifs. Il importe donc de déduire ces valeurs limites à partir de la distribution des revenus – autrement dit, il faut les déterminer statistiquement – pour procéder à une délimitation compréhensible, mais finalement conventionnelle.

La recherche utilise souvent des *percentiles* comme valeurs limites. Ainsi les 20^e et 80^e percentiles définissent respectivement les 20% des personnes ayant les revenus les plus bas et les 20% de celles ayant les revenus les plus élevés, la classe moyenne comprenant donc ici les 60% situés au milieu. Cette méthode n'est toutefois pas adaptée à l'analyse de l'évolution proportionnelle des groupes de revenus, puisque, par définition, le groupe à revenus moyens comprend toujours la même proportion de la population (60% dans ce cas), indépendamment de la distribution des revenus.

Avec la méthode utilisée par l'OFS (parts de la médiane), l'appartenance à la classe moyenne dépend de l'écart au revenu médian,

qui peut d'ailleurs varier d'une année à l'autre¹. Cette méthode saisit également l'évolution proportionnelle des groupes de revenus (p. ex. une polarisation croissante lorsque les écarts par rapport au revenu médian augmentent et que, par conséquent, la proportion de personnes appartenant aux groupes à revenus moyens diminue). Autrement dit, comme la part de la population appartenant au groupe à revenus moyens varie d'une année à l'autre, cette méthode se prête mieux à des analyses sur la question de l'érosion de la classe moyenne.

Dans l'idéal, on définirait les parts médianes de telle sorte que la limite inférieure se situe nettement au-dessus des seuils de pauvreté courants, et que la limite supérieure délimite un groupe à revenus élevés ayant plus ou moins la même proportion que le groupe à faibles revenus. Les groupes à revenus moyens doivent alors être majoritaires (donc représenter plus de la moitié de la population) afin de pouvoir ensuite être subdivisés selon des caractères additionnels. Le plus judicieux est par conséquent de fixer les seuils à 70% et 150% du revenu médian. Il s'agit de valeurs limites utilisées au niveau international (voir OFS (2013), page 6).

La taille des groupes de revenus qui en résulte est actuellement semblable à celle que l'on atteindrait si les limites étaient fixées aux 20^e et 80^e percentiles. La classe moyenne comprend donc environ 60% de la population, la part exacte variant d'une année à l'autre.

2.3 Revenu brut ou revenu disponible?

La recherche classe couramment les groupes de revenus sur la base tant du revenu disponible que du revenu brut.

Pour certaines analyses (portant sur le pouvoir d'achat ou la qualité de vie, p. ex.), il peut être judicieux de classer les groupes en fonction du revenu disponible. Que l'on utilise d'ailleurs l'un ou l'autre de ces deux revenus, la répartition des classes sera similaire.

À l'OFS, les groupes de revenus sont définis selon le revenu brut. Il s'agit là d'une donnée standardisée, transparente et plus facile à comparer que le revenu disponible, puisque ne dépendant pas de dépenses individuelles ou de déductions fiscales. Pour les analyses du budget des ménages, il constitue la mesure centrale (l'EBM indique les parts des postes de revenus et de dépenses en pour-cent du revenu brut).

La répartition sur la base du revenu brut est en outre plus appropriée pour examiner la situation financière des groupes de revenus avant et après les transferts sociaux, c'est-à-dire pour comparer le revenu primaire et le revenu disponible de ces groupes (pour les définitions, voir glossaire).

¹ L'écart médian désigne l'écart entre la valeur de la variable d'une observation et la médiane de la variable, par exemple la différence entre le revenu d'un ménage

ou d'une personne et le revenu médian. Elle peut être exprimée dans l'unité de la variable (des francs, p. ex.) ou de manière standardisée sous forme de pourcentage ou de ratio (quotient).

2.4 Groupe à revenus moyens vs. classe moyenne

Alors que le groupe à revenus moyens se réfère, par définition, exclusivement au revenu, le terme «classe moyenne» est souvent compris dans un sens plus large, sans qu'il en existe de définition communément admise par les scientifiques. Selon les interprétations, d'autres caractéristiques (degré de formation, situation dans la profession, prestige social) ou facteurs peuvent entrer en ligne de compte en plus du revenu.

Dans la version française des analyses présentées ici, afin d'alléger la lecture, les deux termes sont utilisés de façon interchangeable.

3 Indicateurs et analyses

3.1 Évolution du groupe à revenus moyens

Comme mentionné, les valeurs limites pour une attribution au groupe à revenus moyens se réfèrent aux revenus bruts équivalents médians de l'année considérée. Le revenu médian est susceptible de varier d'une année à l'autre. L'appartenance à la classe moyenne dépend de l'écart par rapport au revenu médian. Elle peut également varier au fil du temps. Cette approche permet de constater si le groupe à revenus moyens reste stable ou s'érode.

Depuis 1998, sur le portail statistique, l'OFS actualise à intervalles réguliers les résultats relatifs à l'évolution proportionnelle du groupe à revenus moyens. En plus d'une représentation graphique, le portail met à disposition des tableaux téléchargeables qui indiquent les valeurs seuils pour l'attribution au groupe à revenus moyens et leur évolution par rapport à l'ensemble de la population et par rapport à la population des ménages d'actifs (voir encadré).

Les *→intervalles de confiance* indiquent le degré de précision des résultats.

Ménages d'actifs et ménages de rentiers (EBM)

Dans l'enquête sur le budget des ménages, le fait que les personnes considérées vivent dans des ménages d'actifs ou dans des ménages de rentiers dépend des caractéristiques de la personne de référence de leur ménage (à savoir le membre du ménage qui contribue le plus au revenu total du ménage). Les ménages de rentiers sont ceux dont la personne de référence bénéficie d'une rente de vieillesse, de survivant ou d'invalidité et n'exerce pas d'activité lucrative. Tous les autres ménages sont classés dans la catégorie ménages d'actifs (y c. ceux dont la personne de référence est en formation).

Dépenses obligatoires

Les dépenses obligatoires comprennent les dépenses telles que les cotisations aux assurances sociales (cotisations à l'AVS/AI, prévoyance professionnelle, etc.), les impôts, les primes pour l'assurance maladie de base et les transferts monétaires à d'autres ménages (p. ex. pensions alimentaires).

3.2 Charge représentée par les dépenses obligatoires

L'hypothèse selon laquelle les *→dépenses obligatoires* constituent une charge toujours plus lourde pour la «classe moyenne» suscite régulièrement un vif débat. Les données de l'EBM permettent d'examiner si et dans quelle mesure le groupe à revenus moyens est davantage grevé par les dépenses obligatoires (impôts, cotisations aux assurances sociales, primes d'assurance maladie obligatoires, etc.) que les autres groupes de revenus. Selon une approche purement empirique, on considère que la charge est élevée lorsque les dépenses obligatoires représentent plus de 30% du revenu brut, qu'elle est faible lorsqu'elles sont inférieures à 20% du revenu brut.

Les résultats concernant la charge des dépenses obligatoires pour le groupe à revenus moyens sont aussi mis régulièrement à jour sur le portail statistique de l'OFS.

3.3 Analyses ponctuelles sur des thèmes spécifiques

Outre les indicateurs décrits ci-dessus, régulièrement mis à jour, l'OFS réalise des analyses ponctuelles sur des thèmes spécifiques en lien avec le groupe à revenus moyens. Les publications les plus récentes concernent notamment les conditions de logement, la situation financière, la participation au marché du travail, les conditions de vie en général ou la persistance des groupes à revenus moyens au fil du temps. Elles reposent en grande partie sur les données issues de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie SILC, qui se prête particulièrement aux analyses de la qualité de vie et aux analyses longitudinales. Différents tests de sensibilité effectués avec l'enquête SILC ont révélé une répartition des groupes de revenus similaire à celle obtenue avec l'enquête sur le budget des ménages (voir p. ex. OFS (2016), page 41).

Les publications et communiqués de presse sont disponibles sur le portail consacré à la classe moyenne (sous «Informations supplémentaires»).

Diagrammes dans le portail statistique:

- Part de la population appartenant à la classe moyenne
<https://www.bfs.admin.ch/asset/fr/33867303>
- Charge représentée par les dépenses obligatoires, selon les groupes de revenus
<https://www.bfs.admin.ch/asset/fr/33867304>

Tableaux à télécharger:

- Seuils de revenu déterminant l'appartenance au groupe à revenus moyens
<https://www.bfs.admin.ch/asset/fr/34527360>
- Évolution des parts des groupes de revenus
<https://www.bfs.admin.ch/asset/fr/34527362>
- Évolution des revenus primaires, bruts et disponibles équivalents selon les groupes de revenus
<https://www.bfs.admin.ch/asset/fr/34527361>

4 Publications

Regard sur la classe moyenne. Évolution des groupes à revenus moyens de 1998 à 2009. OFS, Neuchâtel, 2013.

Comment se porte la classe moyenne? Analyse de la qualité de vie des groupes à revenus moyens en 2013. OFS, Neuchâtel, 2016.

5 Glossaire

Dépenses obligatoires

Les dépenses obligatoires comprennent les dépenses telles que les cotisations aux assurances sociales (cotisations à l'AVS/AI, prévoyance professionnelle, etc.), les impôts, les primes pour l'assurance maladie de base et les transferts monétaires à d'autres ménages (p. ex. pensions alimentaires).

Intervalle de confiance, précision des valeurs estimées

Les estimations établies sur la base d'un échantillon sont entachées d'incertitude, puisqu'une partie seulement de la population (échantillon) est utilisée pour estimer une caractéristique de la population entière. Cette marge d'erreur peut être chiffrée en calculant un intervalle de confiance, qui est d'autant plus petit que les résultats sont précis. La différence entre deux valeurs estimées est statistiquement significative lorsque les intervalles de confiance calculés pour ces deux valeurs ne se recoupent pas.

Médiane, quantile

La médiane ou valeur centrale divise l'ensemble des valeurs observées (et ordonnées selon leur grandeur) en deux moitiés de taille égale, l'une comprenant les valeurs supérieures à la médiane, l'autre les valeurs inférieures à celle-ci. À la différence de la

moyenne arithmétique, la médiane n'est pas influencée par les valeurs extrêmes. Les quantiles sont calculés selon la même logique: les quartiles (Q1, Q2, Q3) et les centiles (P1, P2, ... P98, P99) divisent par exemple la population considérée en quatre ou cent groupes de taille égale.

Percentiles, centiles

→ Médiane

Quintile

Alors que la médiane se situe au centre de la répartition des revenus, les quintiles divisent le nombre de revenus en cinq parties égales. Ainsi, 20% des ménages ont un revenu inférieur au premier quintile, 20% un revenu compris entre le premier et le deuxième quintile, etc.

Revenu brut

Le revenu brut du ménage comprend les revenus de l'ensemble des membres du ménage, soit: les salaires bruts (avant déductions sociales), les revenus issus de l'activité indépendante, les rentes, les revenus de la fortune et de la location, les transferts reçus d'autres ménages, les prestations en nature de l'entreprise propre ou de l'employeur, les produits du jardin, etc.

Revenu disponible

Le revenu disponible est obtenu à partir du revenu brut auquel on soustrait les dépenses obligatoires, à savoir: les cotisations aux assurances sociales (cotisations à l'AVS/AI, prévoyance professionnelle, etc.), les impôts, les primes pour l'assurance-maladie de base et les transferts réguliers à d'autres ménages (p. ex. les pensions alimentaires).

Revenu équivalent, poids équivalent

Le revenu (primaire, brut ou disponible) équivalent est calculé à partir du revenu (primaire, brut ou disponible) du ménage, en considérant le nombre de personnes qui le composent par le biais de l'échelle d'équivalence du ménage. Pour tenir compte des économies d'échelle (une famille de quatre personnes ne doit pas dépenser quatre fois plus qu'une personne seule pour assurer le même niveau de vie), un poids de 1,0 est assigné à la personne la plus âgée du ménage, un poids de 0,5 à toute autre personne de 14 ans ou plus et un poids de 0,3 à chaque enfant de moins de 14 ans; la taille équivalente du ménage correspond à la somme des poids attribués aux personnes.

Revenu primaire

Dans l'enquête sur le budget des ménages, le revenu primaire se définit comme la somme des revenus du travail de tous les membres d'un ménage (y c. les cotisations sociales des salariés, mais sans celles des employeurs) et de leurs revenus de la fortune et de la location. Autrement dit, pour calculer le revenu primaire, on part du revenu brut du ménage, dont on soustrait les prestations de transfert (rentes, prestations sociales et autres versements monétaires provenant d'autres ménages).